ARRITTI

nu 2790 da u 13 à u 19 d'aprile 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna p. 4-5

« Secret défense » ou pas... là est la question

Attentat contre Simone Guerrini à Aiacciu

L'engrenage

En détruisant à Aiacciu la maison familiale de Simone Guerrini, femme politique aussi discrète qu'estimée, les tenants du nouveau sigle clandestin GCC ont franchi un seuil périlleux pour toute organisation clandestine, celui d'un rejet unanime de ses actions. À lire en p3.

Irlande du Nord p. 7-8

25 ans après l'accord de paix du Vendredi Saint

Domaine de Murtoli p. 8

Paul Canarelli mis en examen

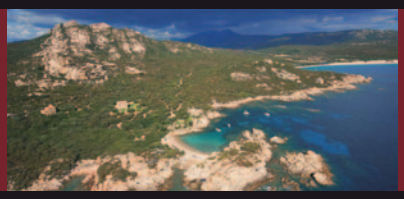

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

U lione è i so associ

Vulpina, Asinus, Lionis è a Capra, avìanu furmatu una socetà à rispunsabilità limitata.
Tuttu sarìa in cumunu, unu cun tutti, tutti cun unu. Faccende è magnùscula à spartizione eguale, ognunu dava a soia. Frutti, arbasgi, ligumi o carne animale.

Vulpina ch'avìa postu una tràppula geniale, annunciò un ghjornu à l'assuciati a presa d'un cignale.
Lione in la grotta liunesca l'hà carriatu in quattru parte belle eguale, l'hà spizzatu.

Amichi assuciati què hè a meia, pà una raghjone, ch'è mi chjamu lione.
A siconda vene à mè, postu ch'è socu u rè.
A terza dinò parchì fin'à la morte, sò eiu u più forte.
È a quarta, a vi pigliu i me cugini. Parchì si unu di voi a tocca, u facciu à tagliarini.

Muralità
U piccatone di u lione
In issa stòria di spartizione
Hè chì hà fattu quattru parte eguale, u bruttu,
Sapendu à l'avanzu ch'ellu s'avìa da magnà tuttu. ■

Arritti
U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Ripressione

Sàbatu chì vene, u 15 d'aprile ci serà in Parigi *l'Assisi pupulari pè e libertà* (sala Henaff, Borsa di u travagliu, 29, corsu du Temple, metrò Repùblica). U mottu di ssa chjama hè: *Contr'à e viulenze di Statu, resistimu !* Una videò* spieca cù imàgine forte a còllera di parechji associi e persunalità aduniti ind'è ssa chjama. Ci si sente a voce di i più alti raprisententi di u Statu, Macron, Darmanin, Borne, u prefettu di pulizza Nuñez... ricusendu l'accuse di ripressione è stumachèndusi di e viulenze manifestante à tempu ch'ellu si mostra viulenze pulizzere cecche nant'à vechji o ghjòvani, omi o donne, batterchjate, carche pulizzere, scuzzulate è lacrimogene in pienu visu nant'à ghjurnalisti, testimugnanze d'abusi sessuali, feriti, minaccie è insulte...
« Basta, ùn ci lachemu più fà, appuntamentu à l'Assisi pè e nostre libertà contr'à e viulenze di Statu » dice torna sta chjama, *« Resistimi oghje o mai, simu u rampale contr'à a ripressione ».*
Zìffrenu sta chjama: Attac, a LDH, Coudes à Coudes, u Sindicatu di a Magistratura, a Fundazione Copernic, Les Soulèvements de la terre, Droit au Logement, Blast, La Coordination des Sans-Papiers, le Comité Adama, la Zad de Bure, l'Observatoire international des prisons, Extinction Rebellion Paris, Les Mutilé-es pour l'exemple, le Gisti, le Bloc Lorrain dissous, l'Association des travailleurs maghrébins de France, la Quadrature du Net, La Marche des Solidarités, l'UNEF, Dernière Rénovation, Solidaires, la FSU, le Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires, Pas Sans Nous, le Syndicat des Avocats de France, Assa Traoré, Rokhaya Diallo, Etienne Balibar, Jean-Baptiste Eyraud, Mame Fatou Niang, Eva Joly, Kevin Grillot, Monique Pinçon-Charlot, Denis Robert, Dominique Manotti, Jérôme Bourdieu, Mariame Sidibe, Patrick Baudouin, Eric Fassin, Bernard Lahire, Olivier Lecour Grandmaison, Youlie Yamamoto, Evelyne Sire-Marin, Nelly Bertrand, Loïc Schneider, Laurence de Cock, Fatima Benomar, Jérôme Rodrigues, Bertrand Mertz, Omar Slaouti, Vincent Brenghart, Anne-Sophie Simpere, Saïd Bouamama, Natachja Chetcuti-Osorovitch, Pierre Khalfa, Willy Pelletier... Ghjente da tutte mamme, sociologhi, filosofi, avucati, magistrati, artisti, pueti, scrivani, prufessori, circatori, pulìtichi, militenti contr'à u razzìsimu, ghjurnalisti, militenti assuciativi, sindicati, vìttime di viulenze o citatini rivultati da un cuntestu di ripressione di più in più viulente parte di a pulizza chì appieca sta ripressione subitu, di manera disprupurziunata è cusì si ne piglia à e libertà fundimentale cum'è u drittu di manifestà. Dapoi u muvimentu di i Gilets jaunes, sò nati dinù novi mezi repressivi cum'è e brigade motorizate, chì mènanu anch'elle di manera cecca è brutale. Cume dinù a tènica d'intrappulature induve a ghjente hè achjerchjata senza pudè scappà. Cume e granate splusive o i tiri tesi di palli di plàsticu chì fàcenu mondu disguastu nant'à a carne umana. Ci sò stati feriti gravi, ghjente ch'anu persu un ochju, una manu, è frà e vìttime si tròvanu manifestanti pacìfichi, ma dinù sèmplice spassighjatore, o ghjurnalisti. E manifestazioni contr'à e ritirate sò state torna un livellu in più ind'è sta ripressione cecca. È quella contr'à i grandi bacili in Sainte-Soline anu rivultatu assai. E Nazioni Unite, u Difensore di i Diritti, u Cunsigliu di l'Auropa è mondu capitale aurupee s'inchiètanu di l'usu eccessivu è sistemàticu di a forza ind'è e manifestazioni in Francia. Ste viulenze fàcenu nasce fratture impurtante ind'è a sucetà, cù forze di l'òrdine chì causèghjanu più disòrdine chè òrdine è cèrcanu à amutulisce a ghjente. Basta à a ripressione ! ■

Fabiana Giovannini

** https://bit.ly/3MGwWfM*

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Attentat contre Simone Guerrini à Aiacciu

L'engrenage

Parmi les centaines, voire les milliers d'attentats qui ont jalonné l'actualité corse depuis 50 ans, peu nombreux sont ceux qui auront inspiré autant d'incompréhension et de réprobation. En détruisant à Aiacciu la maison familiale de Simone Guerrini, femme politique aussi discrète qu'estimée, hier à l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse présidé par Paul Giacobbi, désormais adjointe à la Culture de la ville d'Aiacciu, les tenants du nouveau sigle clandestin GCC (Ghjuventù Clandestina Corsa) ont franchi un seuil périlleux pour toute organisation clandestine, celui d'un rejet unanime de ses actions.

Il est dans la nature de la clandestinité d'alimenter les supputations, surtout quand, comme derrière ce sigle récent GCC, n'apparaît pour l'heure ni revendication structurée, ni espace politique de référence.

Que comprenons-nous de la vingtaine d'attentats revendiqués ou attribués à ce groupe ? Primo, il s'en prend à des cibles vides de tout occupant, résidences secondaires ou bâtiments administratifs, écartant ainsi tout risque pour les vies humaines. Deuxio, derrière chaque cible, il vise très souvent des Corses, au nom de slogans anti-spéculation dénués de justification crédible, tant pour les mairies d'Afà et d'Appiettu hier que pour Simone Guerrini aujourd'hui.

Une cible erratique isolée au milieu d'objectifs cohérents est un faux pas. Mais une succession de cibles erratiques doit être considéré comme l'expression d'un choix délibéré. Tel semble être le cas. Au fil des attentats, l'hypothèse de l'amateurisme de gens qui s'auto-désignent comme des jeunes s'efface et laisse place à l'hypothèse d'une démarche politique assumée. GCC apparaît ainsi comme l'instrument d'une violence portée contre des Corses, même si pour l'heure elle se limite à des dégâts matériels.

Le plus à craindre désormais est l'engrenage qui peut suivre ces premiers attentats. Leur mode opératoire incendiaire demande une logistique minimaliste par rapport au maniement d'armes et d'explosifs. Mais il y a fort à parier que la police cherche à s'adapter à cette nouvelle donne activiste. Déjà un arrêté préfectoral interdit tout transport de jerrican de produits incendiaires la nuit, ce qui permet de développer un vaste plan de contrôles routiers, autant de mailles d'un filet qui est appelé à se resserrer autour des commandos actifs. Jusqu'à, du moins est-ce l'espoir du préfet en charge de la sécurité, l'arrestation en flagrant délit d'un premier commando en train de passer à l'action.

Il y a aussi tout l'arsenal du renseignement que la police sait désormais développer de multiples façons, depuis les écoutes téléphoniques, le bornage de téléphones portables, les sonorisations de véhicules ou de locaux, ou encore le recueil de témoignages et d'indiscrétions. La tenue d'une clandestinité réellement étanche semble bien plus difficile aujourd'hui, compte tenu des progrès techniques, qu'au lendemain des événements d'Aleria. Et l'Histoire nous enseigne que, même en ce temps-là, les moyens policiers ont rapidement réussi leurs premières arrestations. Dès lors, en recevant une réprobation croissante attentat après attentat, GCC s'expose à un fatal isolement le jour venu. Reste à comprendre ce que cette activité clandestine cherche à accomplir. En visant régulièrement des cibles corses, individus, élus ou institutions, elle jette les bases d'une déstabilisation de la société insulaire, alors même que des négociations sont en cours pour sortir la Corse d'un demi-siècle durant lequel la violence a été omniprésente, et pour promouvoir une Corse autonome et apaisée.

À vrai dire l'avenir du peuple corse et de sa jeunesse appelle à des démarches structurantes tout à fait autres que la résurgence d'une guerilla sporadique, qui plus est exposée à dégénérer en un affrontement entre Corses. ■

Ghjustizia è verità

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

« Secret défense » ou pas… là est la question

Déjà plus d'une trentaine de personnes auditionnées : la Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna enchaîne les séances à un rythme imposant. Le 28 mars, Matthieu Quinquis, président de l'Observatoire international des prisons, et Mme Prune Missoffe, responsable analyses et playdoyer de l'OIP, étaient entendus. Le 23 mars, à huis-clos, ce sont deux responsables du renseignement pénitentiaire qui étaient auditionnés pour la seconde fois… avec des propos toujours aussi contradictoires !

Entendu ce 28 mars, Matthieu Quinquis, président de l'Observatoire international des prisons, et Prune Missoffe, responsable analyses et playdoyer de l'OIP.

« *La section française de l'OIP est une association créée en 1996 qui agit pour le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux en milieu carcéral, œuvre à l'amélioration de la détention des personnes incarcérées et de manière générale promeut un recours plus limité à l'emprisonnement* » a introduit Jean Félix Acquaviva. C'est donc un acteur majeur reconnu pour ses analyses du milieu carcéral. M. Quinquis souligne l'indépendance de l'OIP, son rôle d'observatoire et d'alerte, vis-à-vis des conditions d'incarcération mais aussi du suivi des personnes *« en milieu ouvert »*. Il dit porter un regard *« extérieur »* à l'affaire qui occupe la commission et préfère se placer dans ce seul rôle. Il déplore *« une politique pénitentiaire qui depuis 20-30 ans s'est incroyablement durcie dans le traitement de certaines catégories pénales et notamment les personnes écrouées pour des faits de terrorisme »* qui concerne *« plus de 72.000 personnes détenues et plusieurs milliers de proches, de membres de familles des intéressés »*. Il appelle à *« la détermination de règles, de cadres et de normes clairs, prévisibles, précis »* et dénonce la mise en œuvre du répertoire DPS, le développement des outils de prise en charge de la radicalisation, le durcissement des conditions de détention, le non-respect des droits fondamentaux, *« le déploiement constant d'outils de contrôle et de surveillance qui restreignent drastiquement la liberté des personnes détenues »*.

« Les faits dont il est question dans cette commission d'enquête ne sont pas représentatifs de la prise en charge des personnes dites radicalisées en prison » ajoute Mme Prune Missoffe qui craint qu'ils ne *« viennent alimenter un durcissement »* dans le contexte.

Ce constat – réel – rend d'autant plus inexplicables encore une fois toutes les facilités qui ont conduit Franck Elong Abé à agresser mortellement Yvan Colonna.

> **L'OIP dénonce « une inscription infinie » au répertoire DPS. Position confortée par plusieurs organismes européens, notamment le Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe.**

L'OIP décrit un univers sans droits pour les détenus radicalisés où *« on crée la peine après la peine »*. Ce qui crée *« un climat de violences et de tensions avec une grande carence dans la prise en charge des personnes »* dit encore Mme Prune Missoffe avec notamment *« le défaut de prises en charge psychiatrique »* (2/3 des personnes incarcérées selon l'OMS).

Interrogé par Jean Félix Acquaviva sur le non rapprochement des détenus corses, M. Quinquis rappelle que l'OIP a critiqué la circulaire DPS et le Conseil d'État lui a donné raison *« sur plusieurs points »*. Créé en 1967 ce répertoire *« au fil du temps s'est durci »*, constate l'OIP qui dénonce *« une inscription infinie »* dès lors que le critère judiciaire pèse alors qu'il n'a pas vocation à changer. Aucun texte, règlement ou instruction ministérielle, ne prévoit la durée de l'inscription déplore Matthieu Quinquis. L'examen annuel avec réévaluation devrait être mieux encadré : *« on est face à des recours parfaitement ineffectifs »*. Il demande la possibilité d'une contestation par *« présomption d'urgence »* au moyen d'un *« référé suspension qui accompagnerait un recours en annulation »*. Il dénonce les conséquences de ce statut sur les conditions de détention des détenus mais aussi sur leurs proches. Position confortée par plusieurs organismes européens, notamment le Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe.

L'audition le 7 mars de Olivier Christen, directeur des affaires criminelles et des grâces (DACG) au ministère de la Justice n'a guère apporté d'éléments nouveaux. Encore un organisme parmi les innombrables intervenant en

prison, qui se dit non concerné par l'affaire ! La DACG est là pour établir la norme et suivre sa mise en œuvre, par pour se prononcer sur des situations particulières dira M. Christen. Sur une question du président, il n'a pas souvenir d'intervention politique dans le dossier des condamnés de l'affaire Erignac pour la levée du statut DPS ou pour leur rapprochement. Mais, relancé, il finit par dire : *« si la question a été abordée, ça a été abordé sous l'angle assez rapide de, vu les faits pour lesquels les personnes concernées sont condamnées, on n'a pas de levée du statut DPS »*. À part ça, on nous dira qu'il n'y pas de gestion politique !

Enfin, le 23 mars, le chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire (CIRP) de Marseille et le délégué local au renseignement pénitentiaire (DLRP) de la centrale d'Arles étaient entendus pour la seconde fois par la commission d'enquête. Audition à huis-clos à la demande des intéressés mais dont le compte-rendu est accessible. Ce sont eux qui avaient fait valoir le *« secret défense »* sur la question *« Franck Elong Abé pouvait-il être une source du renseignement pénitentiaire ? »* Le CIRP cette fois répond : *« Franck Elong Abé n'est pas une source du renseignement pénitentiaire et ne l'a jamais été. J'ai eu l'autorisation de vous donner cette information »*... Mais pourquoi donc s'être retranché précédemment derrière le *« secret défense »* ? *« Individu extrêmement dangereux »*, *« au comportement lourd »*, *« aguerri à l'utilisation des armes de guerre »*, *« haut du spectre des terroristes islamistes »*. *« Est-ce bien ce que vous retenez de votre connaissance de la dangerosité de l'individu à son entrée dans la maison centrale d'Arles ? »* interroge le président... Le CIRP acquiesce mais nuance : *« Quand on considère qu'un individu est "haut de spectre", c'est qu'il présente une dangerosité dans un certain contexte, qui varie selon qu'il est libre ou incarcéré. Un individu comme Franck Elong Abé, combattant, très ancré idéologiquement, présentait une dangerosité terroriste absolument certaine pour peu qu'il eût été remis en liberté. Cela dit, une fois en détention, une nouvelle évaluation est faite de sa dangerosité compte tenu de l'incarcération. La prison a pour fonction de maîtriser la dangerosité des individus - en tout cas d'essayer de le faire -, de la contenir, d'entraver leur liberté »*... Or Franck Elong Abé n'était pas entravé ! Le CIRP ajoute : *« le renseignement pénitentiaire n'a jamais considéré que Franck Elong Abé, pendant son passage en détention à Arles, constituait une menace imminente pour la sécurité de l'établissement »*. Ce qui contredit de précédentes auditions d'agents ayant fait remonter plusieurs incidents et des Commissions CPU réclamant son transfert en Quartier d'évaluation de la radicalisation (QER). Auxquels s'ajoutent des menaces proférés la veille de l'agression mortelle. *« À Arles. Il y a là, à tout le moins, une faute lourde concernant la surveillance accrue dont il aurait dû faire l'objet pendant son parcours carcéral, qui nous interpelle grandement »* commente le président.

« Vous avez indiqué lors de votre dernière audition que, pour le renseignement pénitentiaire, des évolutions étaient intervenues qui confirmaient la thèse du blasphème pour expliquer l'acte. Sans entrer dans le détail, cela signifie-t-il qu'à part les déclarations de Franck Elong Abé lui-même, des témoignages directs permettent d'étayer ce motif ? » interroge-t-il encore. Mais le chef de la CIRP botte en touche : *« je ne pourrai malheureusement pas en parler, car les faits sont judiciarisés. »* Après le *« secret défense »*, voilà le *« secret de l'instruction »* !

Mais il ajoute : *« aucun directeur n'aurait pris le risque de sortir ce détenu de l'isolement et de le classer dans une formation jardins et espaces verts, puis au travail, sans avoir évalué les choses avec justesse. Ces décisions ont été prises en ayant parfaitement conscience du fait qu'il présentait une dangerosité et qu'il fallait rester vigilant vis-à-vis de son évolution, mais rien dans son comportement ne laissait penser qu'il ne pouvait pas, a priori, accéder à ce retour en détention et à ce classement, d'autant - j'y insiste lourdement - que sa sortie approchait et qu'il s'agissait de la préparer. Il fallait absolument le resocialiser. Et son comportement à Arles n'empêchait pas que l'on entreprenne cette resocialisation. »* Stupéfiant de contradictions !

« Un individu qui a un problème avec le personnel en août 2021, reçoit pour cette raison une sanction disciplinaire le 12 septembre et est nommé à un emploi le 28 du même mois ; vous comprenez bien que cela ne va pas - et pas seulement pour nous » s'agace le président qui rappelle que les membres de l'Inspection Générale de la justice, tous anciens directeurs ont qualifié d'*« impensable qu'il soit en détention ordinaire, d'une part, et occupe un emploi général, d'autre part »*. Même remarque d'anciens Gardes des Sceaux et d'acteurs de l'administration pénitentiaire : *« il aurait dû soit être hospitalisé, s'il avait des troubles, soit à l'isolement, soit en QER - vu ce qui ressort du rapport de l'Inspection générale de la justice, dont les avis des CPU »* dit encore Jean Félix Acquaviva.

Même chose concernant la non inscription de la menace *« je vais le tuer »* au fichier Genesis, *« nous ne sommes pas en situation de juger la façon dont la direction ou la détention ont traité la remontée d'une telle information »* se cantonne à dire le CIRP renvoyant la balle au délégué local qui concède : *« Sur le principe, en effet, lorsqu'on peut entendre un TIS ou un DPS dire dans sa cellule "Je vais le tuer" et qu'on constate que, dans le même temps, il vide sa cellule, ces éléments doivent alerter la hiérarchie de la détention, qui doit à son tour alerter le renseignement pénitentiaire, et le détenu doit faire l'objet de mesures de vigilance supplémentaires. »* Mais la connaissance de cette information n'est arrivée *« qu'a posteriori »* dit le le DLRP.

« Dans la mesure où l'on aurait clairement identifié que c'était bien Franck Elong Abé qui avait prononcé la phrase et quel était l'individu visé, il aurait évidemment fallu avoir une vigilance extrême. Cela n'a pas été le cas en l'occurrence » reprend le CIRP (sic).

Sur une question de Mme Amiot (LFI) sur la possibilité de modifier ou supprimer des informations sur Genesis, le CIRP répond : *« nous ne sommes pas administrateurs de cet applicatif et n'intervenons donc pas dessus. »* Mme Amiot relance sur la capacité ou non à modifier ce fichier d'informations. *« Ma réponse sera : je ne sais pas »* ajoute le CIRP.

« Le doute persistera donc » se désole le président.

D'autres échanges augmentent le trouble de la gestion du fichier Genesis disposant d'onglets supplémentaires renseignés pendant que le fichier ne l'était pas... et toujours cette interrogation d'aucune information apparaissant un mois avant l'agression, alors que le fichier était régulièrement renseigné auparavant y compris pour des faits bien moins graves. Mais la commission n'obtiendra pas davantage d'informations des deux auditionnés.

Le CIRP veut néanmoins faire une mise au point : *« Il me semble important de le dire clairement à la commission : le renseignement pénitentiaire n'a pas tué ou fait tuer Yvan Colonna »*.

Jean Félix Acquaviva ne manque pas de rebondir, rappelant encore une fois les faits graves qui se sont produits, le chef d'inculpation d'assassinat, la préméditation avérée, les multiples dysfonctionnements qui l'ont permis. *« Nous nous posons effectivement beaucoup de questions »* dit le président qui interroge encore sur les sources complémentaires d'informations sur la dangerosité du détenu : SNRP ou DGSI ? Cela relève *« davantage d'éléments judiciaires, donc du PNAT »* répond le CIRP. Fin de l'audition. ■

F.G.

SNRP : Service national du renseignement pénitentiaire.

DGSI : Direction générale sécurité intérieure.

PNAT : Parquet national antiterroriste.

Écosse

Le SNP en état de choc après la démission de Nicola Sturgeon

La démission de Nicola Sturgeon, après une décennie passée à la Présidence du parti indépendantiste écossais et à la tête du gouvernement, a été une totale surprise. Elle a été remplacée comme Présidente du SNP par Humza Youzaf le 27 mars dernier. Humza Yousaf, avec l'appui des parlementaires SNP largement majoritaires au sein du Parlement d'Edimbourg, a dans la foulée été élu pour la remplacer au poste de Premier ministre de l'Écosse.

Nicola Sturgeon (à gauche) a été remplacée à la tête du SNP par Humza Yousaf.

Cette élection n'a pas été une simple formalité, loin de là. Ils étaient trois candidats en lice, et le vainqueur l'a emporté au second tour avec une majorité courte, 52,1 %, contre 47,9 % à Kate Forbes. Il doit maintenant convaincre de sa capacité à gouverner le pays avec un parti regroupé, capable de surmonter le choc que la démission de Nicola Sturgeon a provoqué.

Nicola Sturgeon était une leader à la popularité considérable. Durant les huit années de sa présidence, le SNP a gagné toutes les élections, lui assurant une majorité absolue à Holyrood le Parlement écossais, avec le soutien de ses alliés verts écossais eux aussi indépendantistes. La liste conduite par Nicola Sturgeon a à chaque fois regroupé plus de 40 % des voix, en 2016 comme en 2021, le parti arrivant second du scrutin se contentant d'un score entre 15 et 20 %. C'est dire la domination exercée par le parti nationaliste écossais sous sa direction.

Ces succès ne se sont pas limités au Parlement d'Écosse. À Westminster, le SNP a envoyé 56 députés sur 59 élus en Ecosse en 2015, au lendemain du referendum perdu en 2014, ce qui avait amené Alex Salmond, alors premier ministre, à démissionner et à laisser la place à sa vice-premier ministre et ministre de la santé Nicola Sturgeon. Le rebond électoral spectaculaire de 2015, qui a permis de maintenir la crédibilité de la revendication indépendantiste de l'Écosse, a été son premier succès. Cette apogée électorale a été suivie d'un recul en 2017 (36 députés SNP sur 59, soit quand même deux députés sur trois), puis une nette remontée en 2019 (48 députés SNP sur 59). Ces résultats parlent d'eux-mêmes : Nicola Sturgeon, femme intelligente, énergique et populaire, a dominé sans conteste la politique écossaise.

Sa stratégie, depuis le Brexit qui a écarté l'Écosse de l'Union européenne contre la volonté du peuple écossais (62 % contre le Brexit), a été de réclamer un nouveau referendum pour que l'Écosse puisse rejoindre l'Europe, tout en menant en Écosse une politique sociale et sociétale d'avant-garde pour continuer à convaincre les Écossais de quitter un Royaume Uni durablement contrôlé par un parti conservateur de plus en plus thatchérien. Durant la crise sanitaire du Covid-19, menée différemment en écosse en raison des compétences dévolues à l'autonomie écossaise, elle a été plébiscitée pour sa gestion de la pandémie, alors qu'à Londres Boris Johnson multipliait les erreurs.

Aussi sa démission a été un choc considérable. Elle a déclaré elle-même se sentir amoindrie par l'usure du pouvoir et les tensions permanentes que cela provoque. Plus précisément, sa décision est intervenue au lendemain de l'adoption, à son initiative, d'une loi sociétale écossaise très avancée pour les droits des personnes transgenres. Cette initiative a provoqué une grande controverse dans les rangs mêmes du SNP, et la loi a été bloquée à Londres qui dispose d'un pouvoir exceptionnel pour cela, mais jamais exercé jusque-là. Surtout, Londres a saisi l'opportunité de profiter des désaccords au sein du SNP. Cette thématique très sensible a été aussi l'occasion d'un déchaînement de haine sur les réseaux sociaux dont elle a été la première cible, et qui commençait à affecter sa popularité. Sans compter les divisions au sein du SNP dont l'élection difficile de son successeur Hamza Yousaf est le signe, son opposante de second tour Kate Forbes, ministre au sein du gouvernement Sturgeon, et catholique affichée, ayant été vent debout contre cette loi.

À ce contexte politique difficile, se sont ajoutés des problèmes internes au SNP liés au rôle de son compagnon, Peter Murrel, véritable « PDG » d'une structure politique qui a compté jusqu'à 130.000 adhérents. Peter Murrell était déjà à ce poste avant qu'il ne rencontre Nicola Sturgeon, et sa nomination n'est entachée d'aucun reproche. Mais la proximité conjugale des deux principales têtes du SNP depuis 2014 a créé mécaniquement une vulnérabilité qui s'est révélée ces derniers mois en parallèle de la crise politique.

Il est notamment reproché à Peter Murrell d'avoir dissimulé la chute du nombre de membres du SNP en continuant d'afficher 130.000 adhérents, alors que, finalement, ils étaient 72.169 autorisés à voter pour désigner le succes-

seur de Nicola Sturgeon. Il faut relativiser : 72.000 militants sur les 5,5 millions d'Ecossais est l'équivalent d'un parti de 4.500 militants en Corse (nous en sommes tous très loin !) ou de 850.000 adhérents en France (tous en rêveraient !). Mais, dans la culture politique anglo-saxonne, une telle dissimulation est très mal acceptée. Il lui est aussi reproché d'avoir puisé dans les fonds de réserve du parti pour compenser la chute du produit des cotisations, notamment un fonds constitué en vue du nouveau referendum d'indépendance réclamé par Edimbourg et bloqué par Londres.

En fait la cause politique profonde de la crise actuelle du SNP est l'échec de la stratégie suivie par le tandem Sturgeon/Murrel pour arriver à un nouveau referendum sur l'indépendance. En en soumettant la légalité à la Cour Suprême du Royaume Uni, les dirigeants écossais ont reçu sans surprise une décision négative (le précédent referendum datant de 2014, un nouveau scrutin aussi rapproché a été déclaré non acceptable), ce qui les met dans une impasse politique : comment tenir un referendum dans des formes légales désormais ? L'alternative d'un passage en force par un referendum « à la catalane » est contraire aux traditions anglo-saxonnes, hypothéquée par l'échec catalan, et surtout il se heurte à la réalité des sondages qui continuent de prévoir un score autour de 50 % pour le « yes » comme pour le « no ».

Face à cette difficulté majeure, la crise politique actuelle du SNP s'est déclarée, symbolisée par la double démission de Nicola Sturgeon et de Peter Murrel. Dans une dynamique indépendantiste forte, toutes les difficultés auraient sans doute été surmontées sans crise. Mais, en panne de stratégie, la direction a dû céder aux fortes pressions qu'elle subissait.

Le nouveau dirigeant élu, Hamza Yousaf, était ministre de Nicola Sturgeon et soutenu par la direction sortante du parti. Mais il devra bien sûr tenir compte de sa faible avance pour pouvoir gouverner durablement.

En fait, c'est tout le SNP qui, malgré sa position de force, est à la recherche d'un second souffle. ■

François Alfonsi.

Irlande du Nord

25 ans après l'accord de paix du Vendredi Saint

Cet anniversaire a pris une dimension renforcée en raison du Brexit et des difficultés rencontrées pour préserver le « protocole nord-irlandais » prévu dans les accords de retrait passés entre le Royaume Uni, dont fait partie l'Irlande du Nord, et l'Union européenne, dont continue de faire partie la République d'Irlande. Ces accords ont été signés par le gouvernement de Boris Johnson en octobre 2019, mais ce même Boris Johnson refusait de les appliquer, notamment dans leur volet nord-irlandais.

Après 30 ans de conflit et 3600 morts, les accords du Vendredi Saint étaient signés en Irlande du Nord le 10 avril 1998. (Photo, de g.à d. John Hume, leader catholique irlandais, Prix Nobel de la Paix 1998, Tony Blair, Premier ministre britannique, David Trimble, leader protestant nord irlandais, donnent une conférence de presse commune).

Les tensions ont été vives entre Londres et Bruxelles qui a pesé de tout son poids pour que les citoyens européens d'Irlande soient garantis d'une solide protection dans leurs droits, notamment le *Good Friday Agreement*, accord du Vendredi Saint, traité international signé à Pâques 1998 entre les partis nord-irlandais, loyalistes et républicains, le premier ministre britannique (à l'époque Tony Blair), le chef du gouvernement irlandais (Bertie Ahern) et le Président des USA (à l'époque Bill Clinton). Le « protocole nord-irlandais » a pour vocation de faire respecter ces accords du Vendredi Saint en refusant de matérialiser une frontière terrestre partageant à nouveau l'Irlande en deux, ce qui risquerait de relancer une guerre civile en Ulster.

Poussé par la partie loyaliste des habitants d'Ulster, Boris Johnson a imaginé pouvoir ignorer ses engagements, ce qui a ouvert une forte crise entre le Royaume Uni et l'Union européenne. Depuis Boris Johnson a démissionné du 10, Downing Street, Liz Truss lui a succédé brièvement, et l'actuel premier ministre Rishi Sunak a été investi.

Contrairement à ses deux prédécesseurs, le nouveau Premier ministre britannique a recherché le dialogue, et un accord a été trouvé pour appliquer ce fameux « protocole nord-irlandais », malgré l'avis contraire de la représentation officielle de la communauté protestante loyaliste d'Irlande du Nord toujours obnubilée par la crainte d'être coupée matériellement et politiquement du continent britannique. Celle-ci maintient cependant la pression en refusant de laisser se former le gouvernement de l'Irlande du Nord, dont la composition est fixée, selon le *Good Friday Agreement*, par entente entre les deux communautés. Les députés loyalistes élus à Westminster ont dénoncé la reculade de M. Rishi Sunak, et ils ont continué à s'opposer à l'application du protocole.

...

...

Dans ce contexte tendu, la commémoration du vingt-cinquième anniversaire du *Good Friday Agreement* a fait l'objet d'une mobilisation intense. Dans sa récente session du 30 mars 2023, le Parlement européen, en présence d'Ursula von der Leyen, a rendu un vibrant hommage aux acteurs de la négociation de 1998, particulièrement John Hume, longtemps député européen, qui avait reçu le prix Nobel de la Paix pour le rôle déterminant qu'il avait joué dans ce processus. Joe Biden, accompagné de Bill Clinton, a programmé de faire durant Pâques un voyage officiel en Irlande, à Belfast puis à Dublin, pour faire pression lui aussi sur Londres et sur les alliés unionistes de la majorité conservatrice au pouvoir. Mais plus que les pressions politiques, aussi importantes soient-elles, c'est la réalité du terrain qui finira par ramener à la raison les plus farouches opposants. En effet, par l'application du protocole nord-irlandais, l'Irlande du Nord bénéficie désormais d'une ouverture totale sur les deux marchés, européen et britannique. Ce sera le seul territoire au monde à bénéficier de ce privilège dont l'effet le plus probable sera d'attirer à Belfast des entreprises, américaines entre autres, qui voudront bénéficier de ce double accès aux marchés européens.

Les forces économiques de l'Irlande du Nord, majoritairement issues de la partie unioniste de la population, sont forcément sensibles à cet argument majeur que le nouveau Premier ministre britannique Rishi Sunak martèle pour justifier sa position en rupture avec celle de Boris Johnson. Cela n'a pas suffi à faire fléchir les dirigeants politiques protestants. Mais des élections sont programmées ces prochaines semaines en Irlande du Nord, car l'actuel Parlement, dont l'élection avait déjà donné des signes d'une évolution des mentalités en accordant pour la première fois depuis 1998 le leadership aux républicains du Sinn Fein, n'a pu mettre en place son gouvernement du fait des blocages de la partie loyaliste. Si celle-ci recule à nouveau dans les urnes, la situation pourrait alors se débloquer.

Quoi qu'il en soit, d'un point de vue historique, l'Irlande du Nord est entrée dans une nouvelle ère. La réunification de l'Irlande n'est plus un rêve désormais, même si elle n'est pas encore pour demain. ■ **F.A.**

Domaine de Murtoli

Paul Canarelli mis en examen

« **Pointé du doigt depuis 18 ans par les associations de défense de l'environnement,** Paul Canarelli, propriétaire du domaine corse de Murtoli, lieu de villégiature prisé des célébrités, a été mis en examen vendredi pour fraude à l'urbanisme » annonce le 6 avril une dépêche de l'Agence France Presse. Des années en effet que les associations de défense de l'environnement au premier rang desquelles l'associu U Levante y dénonce les illégalités flagrantes dans le domaine de l'urbanisme ou des atteintes à la préservation de la biodiversité. Ce domaine de non-droits où se pavanent les *people* est une entâche démocratique et un renoncement à l'application des règles d'urbanisme. Si ça se fait à Murtoli en effet pourquoi pas ailleurs ? Souvent épinglé sous le feu de l'action des défenseurs de l'environnement, rarement vraiment inquiété, voilà qu'enfin la justice s'en mêle… Era ora !

« *Malgré de multiples procédures judiciaires effectuées depuis 2005, le ou les dirigeants du Domaine de Murtoli continuent à faire les travaux de rénovation, construction, aménagement en l'absence totale de demande d'autorisation d'urbanisme* » selon des documents consultés par l'AFP.

« *Niché dans le maquis surplombant les eaux turquoises du golfe de Roccapina, entre Sartène et Bonifacio, ce lieu de villégiature cinq étoiles parsemé de bergeries de luxe, de trois restaurants et d'un golf est prisé des milliardaires et personnalités comme l'acteur américain Leonardo Di Caprio ou l'ex-Président français Nicolas Sarkozy.*

Paul Canarelli a été mis en examen en son nom propre et en qualité de représentant légal des sociétés « Domaine de Murtoli » et « Cala Barbaria ». Il est soupçonné d'avoir effectué des travaux sans permis de construire ou autorisation préalable et en infraction avec le plan local d'urbanisme, d'avoir exécuté des travaux ayant modifié sans autorisation un monument naturel ou un site classé et d'avoir aménagé un golf sans permis préalable, ont indiqué des sources proches du dossier. Ce qu'a confirmé à l'AFP le parquet d'Ajaccio » nous apprend cette dépêche qui indique que l'ex-compagne de Paul Canarelli et exploitante agricole du domaine, Valérie Guilbert, ainsi que l'architecte du domaine, Stéphane Lucchini ont également été mis en examen pour les mêmes chefs d'inculpation. Tous s'abritent derrière leur « *modèle de développement durable* », comme si le tourisme n'était pas possible dans le respect des règles démocratiques et de l'environnement !

« *L'enquête s'est intéressée aussi à la construction de trois bâtiments agricoles pour laquelle les propriétaires du domaine ont touché une aide de 400.000 euros de l'Office du développement agricole et rural de la Corse (Odarc).* » « *Le bâtiment A qui devait être un bâtiment agricole, n'a jamais été construit et en lieu et place, ce sont des chambres et suites de luxe qui ont été construites* », relèvent les enquêteurs qui estiment qu'« *une bonne partie* » de la subvention « *a été obtenue frauduleusement* ».

Ces mises en examen font suite aux plaintes déposées par U Levante, ABCDE et France Nature Environnement « *pour des constructions réalisées en l'absence d'autorisation d'urbanisme, dans des zones inconstructibles, en espace remarquable de la loi Littoral ou en site classé entre 1996 et 2019. U Levante s'étant constituée partie civile, une information judiciaire avait été ouverte début 2021* » qu'avait commenté Arritti en son temps.

L'AFP rappelle aussi que « *Le domaine avait été condamné en 2016 par la cour d'appel de Bastia pour notamment "destruction d'espèces animales et végétales protégées". En 2019, la cour d'appel de Paris avait condamné Paul Canarelli à 12 mois d'emprisonnement avec sursis pour violation de domicile et vol concernant la maison fortifiée d'une riche artiste, Mme de Carbuccia.* »

On attend donc la suite judiciaire de tout ça... ■ **F.G.**

On ne sait guère où va notre société mais elle y va fortement. Tel est mon sentiment de retraité qui a cru à une fin de vie plutôt sereine pour moi et les miens après les deux guerres mondiales, après la chute du «rideau de fer». Un mur de béton commencé à Berlin, capitale du Reich que les alliés vainqueurs se partageaient, et qui s'est vite étendu à toute la frontière Est de l'Allemagne pour séparer les États aux mains des communistes et ceux sous le parapluie de l'Occident, en deux blocs, le bloc stalinien communiste de celui des démocraties libérales. Ce dernier mené par les USA détenteur de l'arme atomique.

Sauvegarde du peuple corse

On joue à quoi ?

par Max Simeoni

Vie plus sereine ? Il n'en est rien ! La bombe atomique a fait partie de la panoplie des États dominants et de certain États qui ne veulent pas subir des dominations à telle enseigne que les dominants souvent opposés les uns aux autres veulent limiter ceux qui ont ce projet qui remettent en cause la suprématie des «grands» et qui eux craignent un dérapage.

Dans une guerre atomique, il ne saurait y avoir de gagnants et de perdants. Une telle guerre rendrait la planète Terre entièrement radioactive. Inhabitable ? Les États assez puissants se livreront à des conflits locaux pour empêcher les autres à gagner encore plus en influences commerciales ou stratégiques. N'est-ce pas le fond de cette guerre en Ukraine qui vise à une ouverture d'un Poutine sur la Méditerranéen, C'est ce qu'ils font actuellement. Les Russes et aussi les Chinois apportent aides commerciales ou diplomatiques à tous ceux qui veulent jouer contre l'Occident ou pour en finir avec des conflits anciens entre eux. Parer aux menaces n'a jamais été aussi partagé...

La sécurité des voies maritimes est imposée par la configuration des rapports mer/côtes. Les «pays centraux», autrement dit ceux dont l'accès à la navigation ne va pas de soi, cherchent depuis la nuit des temps à surmonter cette contrainte de géographie planétaire. Et ceux qui étaient moins ouverts sur les mers ont souvent provoquer des guerres.

En Europe, la France, l'Angleterre, etc., bien placées ont pu tisser leur Empire. L'Allemagne endiguée et l'Italie fasciste ont voulu par la guerre trouver des accès d'où de fil en aiguilles ces pays ont opté pour des dirigeants dictateurs (Hitler et «l'homme supérieur», Mussolini, héritier de l'Empire romain ?). Le grand Nord de l'Europe avait la difficulté de mers souvent gelées, l'ouverture plus au Sud allait de soi. France et Angleterre largement facilités. Hors Europe les USA. Quand sera-t-il si un changement climatique d'importance et rapide survenait ? On a le temps de voir venir mais nos dirigeants devraient déjà y réfléchir.

> **Le tourisme non maîtrisé par les autochtones peu nombreux, joue contre eux et ils courent à leur disparition. C'est voulu. L'île est la dernière des colonies françaises qui écartent les natifs de leur terre.**

En Corse où on est-on ? Macron Président élu, l'Élysée le siège de l'Exécutif républicain, a commencé sa première mandature avec un sourire girondin vite relégué au placard des accessoires et son ego jacobin claironnant : *«Des élus locaux qui ne font pas la loi !»* Puis les circonstances vont à son encontre, l'assassinat d'Yvan Colonna à la prison d'Arles qui reçoit des détenus sous haute surveillance, le déferlement dans les rues du peuple, les plus jeunes en tête en colère... la rue se vide... mais une perte de crédibilité persiste. Le Président Macron ne sait comment finir son second mandat pour redorer tant soit peu son blason et marquer l'Histoire de la Ve République. Il est impliqué par un successeur qui pourrait jouer contre lui, contre l'image d'un Président sortant impuissant. Difficile d'équilibrer le fléau de la balance. Dans quatre mois la fin du chapitre ! Peut-il dans cette durée limitée, pétrir et assaisonner sa pâte ? Une majorité étroite au Parlement l'a conduit à user du 49.3. Va-t-il gouverner qu'à coup de 49.3 ? Impossible, semble-t-il. Peut-il convaincre d'autres de lui faire confiance ? Projet tout aussi impossible !

Peu d'emprise, pas de dauphin, l'avenir de la gouvernance de l'État français est affaire de cartomancienne.

Comment une démarche d'une montée à Paris d'une coalition de nationalistes coalisés appelant toutes les parties à les rejoindre serait efficace pour faire avancer la demande de reconnaissance du Peuple Corse et de l'autonomie ? Très improbable car elle serait le résultat d'une entente sur l'urgence et d'une prise de conscience de tous. Le miracle !

N'oublions pas la situation de la Corse entièrement rendue dépendante (97% de tout est importée, aliments, vêtements, etc.) au profit des plate formes d'achats et de redistributions du continent, de Marseille en particulier. La finance commence à contrôler le transport Maritime et à aspirer l'aide que l'État lui procure. La compagnie régionale semble un peu oubliée ?

L'île n'a pas été développée (95 ans de loi Douanière, guerre de 14-18...) un réservoir d'hommes. Puis fin de l'Empire, Le Général de Gaulle signe l'indépendance de l'Algérie à Évian en 1962. Le recentrage sur la construction européenne entraine une politique de prise en compte des frontières pour les mettre en possibilité d'échanges, l'axe Paris/Lyon/Marseille prépondérant dans de l'expansion coloniale cède la place au jeu des États entre eux pour cette Europe à construire. Des peuples cherchent à leurs frontières des échanges équilibrés si possible. La construction de l'Europe commence par l'économie (charbon/acier, énergie...) pour donner le temps à la politique des dirigeants de s'adapter. Les dirigeants ont du mal à passer du statut d'élus d'un parlement d'un pays à celui d'élus plus ou moins confédéraux sur des listes à composantes politiques diverses. On est encore à l'Europe des États.

Pour la Corse que l'État français n'a pas développée, vidée, il la consacre au «tout tourisme» qui lui donne 20% de son PIB alors que dans les autres régions de France les plus touristiques il est très loin en retrait, 10% même pas.

Ce tourisme non maîtrisé par les autochtones peu nombreux, joue contre eux et ils courent à leur disparition. C'est voulu. L'île est la dernière des colonies françaises qui écartent les natifs de leur terre, récupèrent leur terre, l'ont donné au système bancaire. La force politique capable «de sauver le peuple corse en voie de disparition» ne saurait être une coalition d'élus locaux jouant des coudes pour être reçus par un Président élu qui a des difficultés à tenir la rampe.

On joue à quoi ? ■

Golfe d'Aiacciu

Deux coffres pour l'amarrage des méga-yachts en pleine crise écologique

C'était une crainte qui avait émergé dès l'été 2022 au sein des associations de protection de l'environnement et qui est malheureusement devenue réalité : le 23 mars 2023, la préfecture d'Aiacciu donne son feu vert pour l'installation de deux coffres destinés à la navigation de grande plaisance, près de la citadelle pour l'un et près du Lazaret pour le second. Les coffres d'amarrage : quoi, pour qui, pour quoi ?

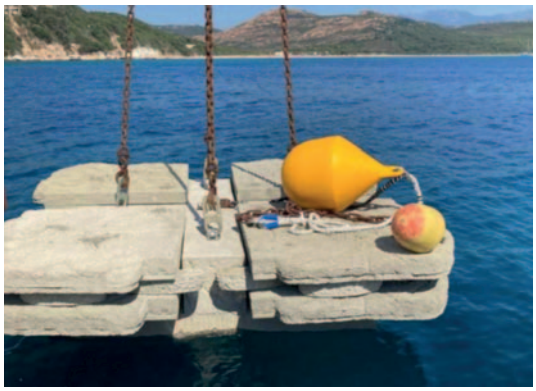

Ci-contre, un coffre d'amarage immergé en béton. Les zones de mouillage (cercles rouges ci-dessous) empiètent sur les végétaux protégés : herbiers de posidonies et mattes.

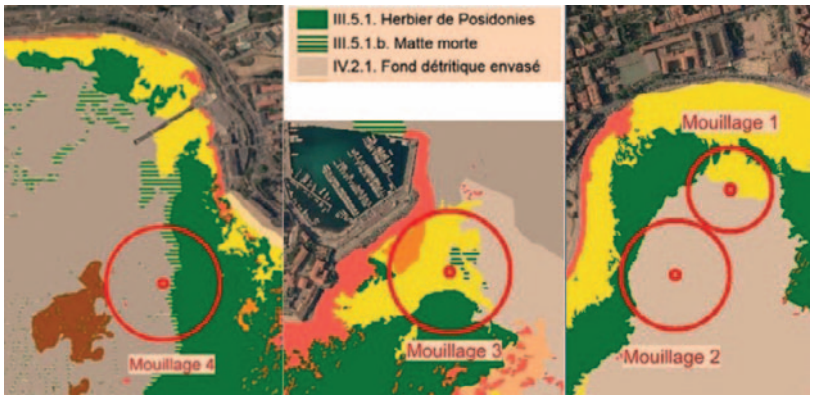

Au premier abord, les coffres d'amarrage pour la grande navigation de plaisance semblent répondre à une problématique récurrente : les bâtiments de yachting (yachts et méga-yachts) en déplacement dans l'espace de la baie d'Aiacciu n'ont qu'une seule solution pour pouvoir s'approcher des côtes : le mouillage au large de la baie et rejoindre la baie par des canots. Ces coffres d'amarrage empêcheraient donc un mouillage incontrôlé et offriraient une solution pour les navigants. Cette solution est également présentée comme une solution écologique en accord avec la préservation de l'environnement et de la faune et la flore marines. Ces installations arrivent comme une solution dans l'univers chaotique de la baie d'Aiacciu, où les bâtiments de yachting n'ont que peu de solution d'arrérages et sont contraints de réaliser des mouillages sauvages dans des zones sensibles.

Une initiative qui aura séduit jusqu'aux plus hautes sphères de l'État, ces coffres d'amarrage bénéficiant d'une dotation du plan « France Relance », à hauteur de 551.000 euros pour un total de 664.000 euros.

Voilà toute la question : pour éviter le pire, faut-il accepter de laisser de la place à des activités qui sont aujourd'hui dénoncées par les militants écologistes, et protégées par les différents acteurs économiques ?

Le yachting : une manne financière, vraiment ?

Il est souvent rétorqué aux détracteurs des activités nautiques telles que le yachting ou encore les activités de croisière que ces secteurs représentent une activité financière pour les corses, commerçants et professionnels du tourisme notamment. Cet argumentaire est depuis longtemps contredit par les associations environnementales, qui remettent fortement en cause les bénéfices apportés par ces secteurs. En effet, la croisière et le yachting sont des secteurs avec un mode de consommation spécifique : les croisiéristes sont sujet à des restriction quant à leur consommation dans les régions accostées. Les formules dites « all-inclusive » (un forfait permettant de consommer de manière illimitée sur le navire) entraînent des restrictions pour les croisiéristes qui voudraient acheter des denrées en dehors des boutiques du bateau. Le yachting est moins sujet à ce type de restriction, les bateaux étant le plus souvent la propriété de particuliers. Cependant, les achats effectués dans les villes portuaires ne sont pas pour autant plus élevés : les plaisanciers pourront certes consommer des repas directement chez les restaurateurs locaux, les plaisanciers étant libres, mais les navires de yachting ont en général un équipage et un nombre de voyageurs beaucoup plus réduit pour des navires allant jusqu'à plusieurs dizaines de mètres, réduisant de fait le nombre de potentiels clients.

Disparition de Marie-France Giovannangeli

L'Hommage de Léo Battesti

sur Linkedin

«Marie-France Giovannangeli nous a quittés. Je ne pense pas être aveuglé par une immense affection pour souligner qu'elle est unique dans l'histoire insulaire. C'est elle qui a largement contribué, en tant que secrétaire générale du STC, à ce que ce syndicat devienne le plus influent dans l'île. C'est elle qui, avec la même volonté de servir l'intérêt collectif, est devenue, par la suite, la Corse qui avait le plus grand nombre de salariés sous sa responsabilité. Près d'un millier comme DRH de la Codim, et plusieurs centaines lorsqu'elle devint la directrice des deux magasins Leroy Merlin (les rares franchisés de l'enseigne à Bastia et Aiacciu). Elle a été d'un courage incroyable lorsque qu'elle était, à nos côtés, militante du FLNC et en a manifesté encore plus en appelant à ne plus emprunter les chemins de la violence politique dès 1992. Elle fut la première que j'ai contactée pour fonder le collectif Maffia No' a Vita Iè. C'est parce qu'elle a instantanément accepté en me disant *"c'est exactement ce qu'il faut faire"* que j'ai été déterminé à aller plus loin.

Dans ce dernier message, elle appelle à "prendre la parole" et à ne pas se résigner. Je m'adresse en particulier à tous ces entrepreneurs ou salariés d'entreprises insulaires qui, pour beaucoup savent ce qu'est la menace mafieuse. Prenons, tous à notre façon, la parole pour isoler culturellement des pratiques qui condamnent notre île à la médiocrité économique et à la domination des plus cyniques.» ■

Pour voir la video de son message : www.maffiano.com

Un désastre écologique et des risques pour la santé des insulaires

Les secteurs du yachting, dont il est question ici avec l'installation de ces deux coffres d'amarrages, et celui de la croisière, rencontrent un consensus concernant leur impact sur l'environnement et l'humain : la pollution générée par ces secteurs et la destruction de l'environnement sont incontestables. Les eaux de cales, les rejets de déchets ainsi que le mouillage constituent des menaces immédiates pour l'environnement côtier. Sur le plus long terme, la pollution aux particules fines est un danger pour les habitants des villes portuaires, un bateau amarré générant autant de pollution qu'un million de voitures. Enfin, la pollution sonore et lumineuse générée par les activités sur les bateaux sont des perturbations majeures pour la faune marine, notamment pour les oiseaux migrateurs et les grands mammifères marins.

Le mouillage, quant à lui, représente une destruction invisible mais pourtant lourde de conséquence. Nous vous en parlions dans le numéro 2787 d'Arritti, les fonds marins sont notamment constitués de plantes cruciales pour la faune, la flore et l'humanité : l'herbier de posidonie. Ces plantes, à la pousse extrêmement lente (seulement un centimètre par an) sont un vivier de vie et produisent la majorité de l'oxygène de la Méditerranée.

Ces coffres d'amarrage ne sont pas perçus d'un bon œil par les associations de protection de l'environnement. Pire, on pourrait voir ici un encouragement dans les activités liées au yachting et à la navigation de plaisance, une concession faite à un secteur en décalage complet avec la réalité environnementale aujourd'hui.

La solution proposée par ces coffres d'amarrage est un pansement sur une jambe de bois, une concession du berger envers les loups qui finiront par tuer le troupeau, le pré et le berger. La question se pose : doit-on, en période de crise environnementale, climatique et humaine, accepter de céder une partie du territoire maritime à des activités qui ne profitent qu'à une minorité privilégiée ? Et ce, sans aucune retombée économique qui ne compensera les dégâts causés sur le long-terme ?

La question se pose. ■

Lea Ferrandi.

Commune d'OSANI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :
COMMUNE D'OSANI - Mairie - 20147 OSANI
04.95.27.30.94 - mairie.osani@gmail.com
2. Objet du marché :
Travaux de remise en état des installations sous-marines du port de Girolata suite à dégâts provoqués par la catastrophe naturelle du 18 août 2022.
3. Caractéristiques principales :
Les travaux demandés sont les suivants :
- Approvisionnement sur site d'un navire ou plate-forme de travail, avec toute l'organisation et le matériel nécessaire au bon fonctionnement d'une équipe de scaphandriers
- Reprise et remise en état des neuf lignes de mouillages du port, représentant 1575 mètres de chaînes mères diamètre 30 et 66 corps morts à déplacer/repositionner pour restituer à l'identique le plan de mouillage du port.
4. Conditions de participation :
Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner.
L'entrepreneur sera obligatoirement détenteur de la certification Hyperbare, conformément au décret n°90-172 du 28mars 1990 et de l'arrêté du 21 janvier1991 modifié par l'arrêté du 24 mars 2000.
Tous les travaux devront se faire avec le plus grand soin pour l'environnement.
5. Durée du marché ou délais d'exécution :
Date limite de livraison : 15 juin 2023
6. Critères d'attribution :
L'offre sera appréciée en fonction des critères suivants :
- Valeur Technique de l'offre : 50 %
- Prix : 50 %
7. Procédure : Procédure Adaptée
8. Conditions de délai :
Date limite de réception des offres : vendredi 28 avril 2023 à 15 heures
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci
9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 05 avril 2023

La Maire, Gisèle PAN-COLONNA

PNL GIUDICELLI
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT BOCCARELLA
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pianottoli-Caldarello du 1er avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PNL GIUDICELLI
Siège social : Lieudit Boccarella, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
Objet social : L'acquisition de tous terrains ou tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Patrice GIUDICELLI, né le 21 avril 1983 à Ajaccio (2A), demeurant lieudit Boccarella, 20131 Pianottoli-Caldarello
Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas
- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

SOCIETE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS CIPRIANI
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 622 EUROS
SIEGE SOCIAL : GUAGNO 20160 VICO
400 086 005 RCS AJACCIO

Consécutivement au décès de Monsieur Jean CIPRIANI, Loueur, survenu le 12 mars 2021, le contrat de location-gérance initialement conclu le 12 décembre 1994 entre ce dernier et la SOCIETE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS CIPRIANI se poursuit désormais avec comme nouveau Loueur Monsieur François FRAGAGLIA, unique héritier du Loueur décédé.

Pour avis, Le Locataire-gérant

Annonces Légales

Pour vos annonces légales :
arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

MARIUS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 4 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MARIUS
Siège : Cavallo Morto, 20169 BONIFACIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Exploitation par acquisition, prise à bail, location-gérance, création de tout fonds de commerce, toutes activités à usage de résidences hôtelières et tous commerces s'y rapportant, location de logements, villas, bungalows, chambres, et d'une façon générale tous commerces liés à l'hôtellerie sous toutes ses formes, y compris la restauration, camping, village de vacances et de loisirs et toutes activités sportives annexes et connexes s'y rapportant ; la prestation de services liée aux activités ci-dessus.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Tessa URBANSKI-SANTU, demeurant à Capo del Figo, 20169 BONIFACIO
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS, La Présidente

AF & L FINANCES
SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : CONCARELLA
20171 MONACIA-D'AULLENE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Monacia-d'Aullène du 1er avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : AF & L FINANCES
Siège social : Concarella, 20171 MONACIA-D'AULLENE
Objet social : Toutes opérations de natures civiles, pour son propre compte, de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises ; l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux ; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Laëtitia TOMASINI, née le 23 octobre 1985 à Champigny-sur-Marne(94), demeurant à Concarella, 20171 MONACIA-D'AULLENE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés uniquement,
Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance